

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 27 mars 2014

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Plan Marshall 2.vert.
Dynamique transversale B : renforcer l'efficacité du partenaire public et promouvoir une conscience wallonne source de mobilisation.
Mesure 1 : piloter le plan Marshall de manière rigoureuse sur base de suivis réguliers et d'évaluations périodiques.
Action C : mener une évaluation globale du plan de manière indépendante.
Evaluations thématiques relatives à la formation qualifiante dans les métiers en demande, au soutien à l'investissement dans les zones franches urbaines et rurales, au financement des jeunes entreprises innovantes et à l'alliance EmploiEnvironnement (AEE).
Etat des lieux du programme d'évaluation 2012-2014 du plan Marshall 2.vert.
4. Mise en oeuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 relative à l'application de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics, aux services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions.
Appel d'offres ouvert lancé le 25 novembre 2013 (16 lots).
Passage en procédure négociée sans publicité pour les lots 5, 5bis et 5ter et relance du lot 4 en appel d'offres.
5. Semestre européen : PNR 2014.
Contribution commune de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
6. Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International.
Première lecture
7. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 réformant le régime de mandats des fonctionnaires généraux de Wallonie-Bruxelles international.
Troisième lecture
8. Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Manama le 4 novembre 2007, et son Protocole modificatif fait à Manama le 23 novembre 2009.
Seconde lecture

9. Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 26 février 2010.
Seconde lecture
10. Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République tchèque tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 6 décembre 1996, telle que modifiée par le Protocole fait à Bruxelles le 15 mars 2010.
Seconde lecture
11. Maison de Justice à Bruxelles.
Proposition de location d'une nouvelle implantation.
12. Avantprojet modifiant l'arrêté du 12 septembre 2008 relatif à la collaboration entre les autorités mandantes et l'ensemble des services du secteur de l'aide à la jeunesse.
Première lecture
13. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 mai 2005 déterminant les modalités de reconnaissance et de subventionnement des Coordinations régionales d'écoles de devoirs et de la Fédération communautaire des écoles de devoirs.
Seconde lecture
14. Institution publique de protection de la jeunesse de Fraipont.
Etudes et suivi des travaux pour la restructuration du site.
Proposition de phasage et de financement des travaux.
15. Octroi d'une subvention à la province de Luxembourg, gestionnaire du Musée archéologique d'Arlon, en vertu de sa convention triennale 20122014.
Lecture unique
16. Octroi d'une subvention à l'asbl Bruxelles Musées Expositions en vertu de sa convention quadriennale 20132016.
Lecture unique
17. Octroi d'une subvention à la ville de Charleroi, gestionnaire du Musée du Verre, en vertu de sa convention quadriennale 20132016.
Lecture unique
18. Octroi d'une subvention au bénéfice du Centre culturel régional de Dinant pour l'année 2014.
Lecture unique
19. Octroi d'une subvention à la ville de Liège, gestionnaire du Musée des BeauxArts de Liège BAL, dans le cadre de sa convention quadriennale 20132016.
Lecture unique

20. Octroi d'une subvention à l'Université de Liège, gestionnaire des Collections artistiques – Galerie Wittert, en vertu de sa convention quadriennale 20132016.
Lecture unique
21. Octroi d'une subvention à la province de Luxembourg, gestionnaire des Musées provinciaux luxembourgeois – Fourneau SaintMichel, en vertu de sa convention triennale 2012-2014.
Lecture unique
22. Octroi d'une subvention à la province de Namur, gestionnaire du Musée Félicien Rops, en vertu de sa convention triennale 20122014.
Lecture unique
23. Octroi d'une subvention à la ville de Tournai, gestionnaire du Musée d'Histoire naturelle – Vivarium, en vertu de sa convention triennale 20122014.
Lecture unique
24. Octroi d'une subvention à l'ASBL « Fédération interdiocésaine des Bibliothécaires et Bibliothèques catholiques » (FIBBC) pour l'année 2014.
Lecture unique
25. Octroi d'une subvention aux ASBL « L'L » et « Théâtre Poème – Jeunesses Poétiques » pour l'année 2014.
Lecture unique
26. Octroi d'une subvention à l'ASBL Le ThéâtrePoème et les Jeunesses Poétiques pour l'année 2014.
Lecture unique
27. Infrastructures culturelles – Centre d'hébergement de Rossignol Cession de bien au profit de la Commune de Tintigny
Lecture unique
28. Octroi d'une subvention à l'asbl Fédération Laïque des Centres de Planning Familial à titre de soutien au programme de promotion de la santé affective et sexuelle.
Lecture unique
29. Octroi de subventions aux centres locaux de promotion de la santé dans le cadre des missions de point d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes.
Lecture unique
30. Projet d'arrêté reconnaissant l'enseignement dispensé par le groupe scolaire Agnes School comme permettant de satisfaire à l'obligation scolaire conformément à l'article 3 du décret du 25 avril 2008 fixant les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.
Lecture unique

31. Adaptation de l'encadrement dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire dans les communes de la Région bruxelloise et de la Région wallonne exposées à la pression démographique.

Lecture unique